

Commune de LA GENEYTOUSE

Registre des délibérations du Conseil Municipal

Délibération n°2012-43 en date du 20/09/2012 concernant un projet de travaux à réaliser sur la RD 979 dans les traversées des agglomérations du Bourg et des Allois :

Le Conseil municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 20 Septembre 2012, à 20H30, suivant convocation en date du 13 Septembre 2012 sous la présidence du Maire, M. Jean-Claude LEBLOIS.

Mme Andrée HARGE a été élue secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
15	9	3	9	12	12	0

Présents : MM. LEBLOIS Jean-Claude, FAUCHER Alain, ALAMARGOT Sylvie, DESROCHE Roger, HARGE Andrée, COUSTY Gilles, BERGER Thierry, PAGO Corinne, DUCHEZ Michel.

Représentés : GILLES Dominique procuration à Alain FAUCHER, PASQUET Christophe procuration à DESROCHE Roger, DUTHEIL Rachel procuration à LEBLOIS Jean-Claude.

Le Maire présente au Conseil Municipal un projet de travaux à réaliser sur la RD 979 dans les traversées des agglomérations du Bourg et des Allois au droit des deux principaux carrefours avec les RD 55 a et 65. Il s'agit de renforcer la signalisation au sol pour créer artificiellement un effet paroi pour inviter les conducteurs au ralentissement. Pour ce qui concerne le carrefour RD 979 / RD65, le dispositif serait complété par la pose de bordures pour renforcer cet effet et sécuriser le cheminement piéton.

Le montant de ces aménagements est estimé à 10 000 € HT sur lequel la commune pourrait solliciter une subvention auprès du Département au titre des amendes de police. Un plan de financement de l'opération pourrait être établi comme suit :

- Coût du projet	10 000,00 €
- Subvention du Conseil Général (50%)	5 000,00 €
- Fonds propres	5 000,00 €

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Considérant le projet présenté et le plan de financement proposé,

APPROUVE le montant des travaux à réaliser soit 10 000,00 € HT,

APPROUVE le plan de financement présenté,

MANDATE le Maire pour demander l'attribution d'une subvention auprès du Conseil Général de la Haute-Vienne au titre des amendes de police.



La Geneytouse, le 20 Septembre 2012

Le Maire

